

## **La pompe à chaleur, une réponse à l'annonce du premier ministre de renoncer définitivement aux chaudières au fioul d'ici dix ans**

Édouard Philippe a annoncé la fin des chaudières au fioul à l'horizon de dix ans en France. A ce jour, quatre millions de foyers, soit dix millions de Français, y ont recours pour se chauffer. Plus de 80 % occupent des maisons individuelles, pour la plupart situées à la campagne.

La transition énergétique devient effective, et la pompe à chaleur est une réponse aux critères d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable et d'économie circulaire.

Elle se décline sous différentes technologies afin de subvenir aux besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Dans certaines conditions, elle peut également apporter du rafraîchissement l'été lors des « grandes chaleurs », qui deviennent de plus en plus fréquentes.

### **La pompe à chaleur : une solution mature et performante pour remplacer un chauffage au fioul**

La PAC affiche sa performance sur l'étiquette énergie. Elle se situe dans le haut de l'échelle : A+ voire A++ pour les PAC air/eau et A+++ pour les PAC géothermiques. Les PAC sont les produits de chauffage les mieux placés sur l'étiquette énergie ; cette étiquette permet de visualiser toute les vertus des solutions thermodynamiques, efficaces, économiques et qui préservent l'environnement.

Remplacer une chaudière au fioul par une pompe à chaleur (PAC) permet de substituer à 4 kWh de combustible fossile 1 kWh d'électricité et 3 kWh de chaleur renouvelable gratuite prélevée sur l'environnement (air, sol, nappe phréatique). Elle vient s'installer sur le circuit de chauffage du logement sans modification importante. Différentes technologies sont disponibles pour faire son choix en tenant compte de l'installation de chauffage en place : la PAC moyenne température (MT), la PAC haute température (HT) et la PAC hybride. La PAC hybride est un compromis qui permet une transition en conservant un appoint fioul. Quelle que soit la PAC, elle s'adapte au niveau du bâti lorsqu'on le rénove.

Depuis sa création, l'AFPAC a toujours œuvré pour la qualité des installations. Alors n'oublions pas que la pompe à chaleur exige l'excellence. C'est pourquoi son installation doit être correctement réfléchi. Pour conserver ses performances et assurer sa pérennité dans le temps, comme tout générateur haute performance, elle doit également faire l'objet d'un contrat de maintenance annuel.